L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 10 AVRIL.

FEUILLETON.

LE BARON DE TRENCK

PAR

MM. OCTAVE FÉRÉ ET SAINT YVES.

L'EXIL.

XV.

LES OBSEQUES DU PANDOUR.
(Suite.)

Heureusement, ce complice restait, c'était une femme, mais il y a aussi des moyens de se venger par des tortures morales, qui frappent mieux que le fer.

Quant à Schoppert, un tel misérable était justiciable du bâton, en attendant la potence, à laquelle il était prédestiné.

Mais pour bâtonner ce coquin, et pour infliger à cette autre créature perverse quelque châtiment ignominieux et cuisant, il fallait sortir de prison.

La mort de François avait mis fin aux motifs qui justifiait la réclusion de Frédéric à l'arsenal. Il pensait donc qu'il suffisait qu'il adressât une simple requête pour se rappeler au ministre, et que son élargissement suivrait bientôt.

Il restait environ une heure de nuit. Il remit ses papiers en liasse et les plaça dans sa poche, décidé à ne pas s'en séparer avant d'en avoir fait bon usage, souffla sa lumière et se coucha.

Au jour, quand la diane eut réveillé la garde, il se leva et se disposa à prendre la plume.

Il traçait les premiers mots, lorsqu'un bruit insolite retentit dans le corridor voisin, des pas plus nombreux que ceux des surveillants ordinaires s'arrêtèrent à sa porte.

La plume s'arrêta entre ses doigts. Qu'était cela? de délivrance ou une aggravation?

Il y a des instans où l'homme le plus aguerri contre les émotions et les pressentiments cède, comme le plus faible, à leur influence et surtout à leur soudaineté.

La cellule s'ouvrit avec un appareil menaçant, avec un cliquetis de trousseaux de clefs, qu'on lui avait épargnés jusqu'alors.

Il vit les guichetiers se ranger, des soldats, le fusil au bras, arrêtés en face de lui, contre le mur de la galerie, le commandant de l'arsenal entra sévère et sombre comme il ne l'avait jamais vu.

—Qu'on s'assure de monsieur, ordonna ce fonctionnaire.

Aussitôt deux des soldats s'avancèrent et se placèrent à la droite et à la gauche du prisonnier.

—Me sera-t-il permis, monsieur, demanda celui-ci au commandant, de solliciter l'explication d'un traitement auquel vos bontés ne m'ont pas habitué?

—Mes bontés!....répéta le commandant en couvrant Frédéric d'un regard plein de reproches et de menaces; oui, vous en fîtes un loyal usage, monsieur le baron.

—Mais encore, commandant, me direz-vous!

L'officier se détourna en haussant dédaigneusement les épaules, et montrant la couchette aux guichetiers :

—Déplacez ce meuble, leur dit-il.

Tout était découvert ; en enlevant les tentures de la chambre du Pandour, on avait dérangé la caisse destinée à dissimuler la percée, et un simple coup d'œil dirigé par cette issue, à travers le couloir des deux murs, avait laissé voir le travail analogue pratiqué du côté opposé.

En supposant que François de Trenck eût fait la première trouée, et que sa mort fût survenue avant qu'il eût pu en profiter, il devenait évident que la seconde ne pouvait être que l'ouvrage de son cousin, soit seul, soit de complicité avec lui.

Or, les choses ne s'offraient pas aux autorités sous les couleurs anodines dont l'imagination de notre héros s'était complu à les orner ; il y avait tentative en faveur d'un condamné d'État, et cela de la part d'un étranger, d'un Prussien, dans une prison autrichienne.

Dans un cas si grave, les questions de parenté, les circonstances d'attachement personnel formaient plutôt un grief qu'une atténuation ; et cette persistance de Frédéric à faire évader son cousin, quand il était déjà incarcéré pour lui avoir fourni un plan dans ce but, constituait une récidive très répréhensible.

Pendant que ces réflexions peu rassurantes jaillissaient à son cerveau, les geôliers obéissaient, et le bois de lit écarté laissait voir l'orifice du double conduit, si hardiment pratiqué, d'une cellule à l'autre.

Le commandant de l'arsenal le lui montra, et lui dit froidement :

—Vous faut-il d'autres explications, monsieur?

—Non, commandant, répondit-il, abattu par ce dernier coup. Je comprends votre sévérité. Mais j'espère que l'on prendra en considération les motifs qui m'ont inspiré, et surtout celui ci, que j'ai agi non pour moi, qui n'en avais pas besoin, mais pour venir en aide à un infortuné auquel mes efforts n'ont pas profité.

L'officier supérieur ne jugea pas à propos de discuter cette thèse, et ses instructions étant données d'avance à ses gens, il leur dit brièvement :

—Conduisez le prisonnier à son nouveau cachot.

Il avait dit cachot, et c'en était un, en effet, non plus une cellule ou une chambre.

Le jour y descendait par un œil de bœuf percé au haut d'une paroi, hors de la portée de Trenck, malgré sa taille de six pieds. Le confortable y était supprimé ; le lit était dur, la table brute, et l'unique siége se composait d'un escabeau.

Tout moyen de correspondance, toute communication avec le dehors lui furent rigoureusement refusés.

Il ne vit que le seul guichetier chargé de le servir, c'est-à-dire de nettoyer à peu près ce détestable réduit, de lui apporter sa nourriture et d'inspecter minutieusement les murs et les meubles, pour s'assurer qu'il ne préparait aucune opération nouvelle, et ne cherchait pas à utiliser pour lui-même le fameux plan conçu naguère pour son cousin.

Pendant quinze mortels jours il se trouva réduit à ce morne isolement, en proie à une incertitude qui ajoutait à son supplice, privé même de la faculté accordée aux autres détenus de circuler à certaines heures pour respirer un air moins malsain.

Il possédait pourtant trop de justesse d'esprit pour laisser retomber sur le commandant, ni sur ses anciens protecteurs, la rigueur de ce traitement. Il comprenait que son imprudence les justifiait ; s'il entretenait des sentiments de colère et de vengeance, c'était contre la perfidie de François et contre la duplicité de la baronne, sa méprisable fiancée. Il maudissait l'un avec l'énergie d'un homme désespéré auquel sa vengeance échappe, et il entretenait contre l'autre le dessein du cuisantes représailles.

Au milieu de cette torture morale, que ceux-là seuls sont en état de comprendre qui ont passé par les angoisses d'une réclusion imméritée, et surtout par celle d'un isolement rongeur, son guichetier lui annonça qu'il allait comparaître devant une commission supérieure.

Enfin, il aurait donc quelqu'un à qui parler, et quels que fussent les membres de cette commission, mieux valait leur sévérité que cette situation négative.

La comparution devant avoir lieu dans l'arsenal même, il n'eut qu'à suivre son gardien.

Après avoir traversé d'immenses labyrinthes de couloirs, des cours, des postes, il arriva à la salle des réunions habituelles de l'administration de l'arsenal et des prisons.

Devant une table couverte d'un tapis, siégeaient plusieurs personnages, dont les uniformes indiquaient les importantes fonctions; au milieu d'eux, indépendamment du commandant de la place, il reconnut avec un secret espoir le comte de Kœnigseck.

La sévérité du commandant semblait cependant s'être communiquée au comte, qui ne répondit pas à son salut muet, et parut ne voir en lui qu'un accusé inconnu. Ce fut lui qui prit la parole en sa qualité de président.

—Les faits qui vous amènent ici, dit-il, offrent un caractère particulièrement grave, monsieur le baron. Le conseil pense que vous-même les appréciez ainsi.

—J'attends avec respect que le conseil les énonce pour lui soumettre ma défense, répondit-il.

—Soit. Comme ce sont des actes patents, établis par des preuves irrécusables, peu de mots me suffiront.

Non content d'avoir transmis ou cherché à transmettre à un prisonnier d'État un plan d'évasion, vous avez travaillé, dès votre entrée dans cette forteresse, à lier des communications avec lui.

—Je le nierais vainement, c'est vrai. Effrayé du sort qui attendait un parent que je regardais comme mon meilleur ami, j'ai voulu me rapprocher de lui et faciliter sa fuite.

—C'est un point acquis et sur le quel le conseil et le ministre se seraient peut-être montrés indulgens, mais pour cela vous avez employé un moyen infâme et criminel.

—Infâme!.... criminel!.... répéta Frédéric, croyant avoir mal entendu.

—Niez-vous, au moyen des communications pratiquées par vous entre votre chambre et celle de votre parent, lui avoir procuré un narcotique d'un effet irrésistible?

Trenck ouvrit les yeux, et promena sur chacun des membres du comité un regard empreint d'un étonnement profond.

—Répondez!....un narcotique n'a-t-il pas été transmis, versé par vous à François de Trenck dans sa prison?

—C'est-à-dire, s'écria Frédéric, que l'on m'accuse d'avoir empoisonné mon cousin!....

Il surprit à cet élan soudain l'échange d'un regard mêlé de surprise entre les membres du comité.

—On ne vous accuse pas de l'avoir empoisonné, reprit le gouverneur de Vienne, mais d'avoir cherché à faciliter son évasion au moyen d'un somnifère, que vous lui avez remis.

—Mais, dit Frédéric, insistant à son tour sur le point qui le frappait le plus,—puisque ce somnifère, d'après ce que je peux conjecturer, a été la cause de sa mort!....

—Allons, monsieur le baron, n'envenimez pas une situation déjà suffisamment fâcheuse par de vains subterfuges.

—Des subterfuges! Sur l'honneur, Excellence, ce que je cherche, ce ne sont pas des expédiens de ce genre, indignes de ce respectable conseil et du nom que je porte! Mais l'accusation est si nouvelle, si imprévue et si peu méritée, que je crains une confusion, et que si j'osais, je prierais Votre Excellence de la formuler en termes plus précis.

Le gouverneur accueillit encore ces protestations par un mouvement assez incrédule, mais il exerçait en cette circonstance les fonctions de juge instructeur, et s'y conformant en tout point.

—J'y consens, dit-il, mettons-y toute la clarté possible. Eh bien! monsieur le baron, quel que peine que vous preniez pour établir le contraire, il est surabondamment établi que François de Trenck a reçu un narcotique depuis sa réclusion à l'arsenal. Il le tenait évidemment en réserve pour une circonstance décisive, ce qui fait qu'ayant eu avis du moment de son départ pour le Spielberg, et s'étant parfaitement entendu avec des affidés, que la police aura trouver, il a feint une attaque d'un mal soudain, paraît à une apoplexie, et à l'aide de ce breuvage, il est tombé dans un anéantissement et une insensibilité qui ont trompé le médecin de la prison lui-même. Enseveli par un des geôliers, il a été déposé dans une bière, transporté avec les prières des morts dans l'église des Carmes, où on célèbre l'office pour les prisonniers défunts, et enfin conduit au cimetière, où on l'a enterré. Est-ce là ce que vous souhaitiez savoir, et m'exprimé-je cette fois assez clairement?

En écoutant ces paroles, Frédéric se tenait la tête à deux mains, dans l'attitude d'un homme qui sent ses facultés s'ébranler, et qui craint qu'elles ne lui échappent.

—Après, de grâce, implora-t-il, après, Excellence!.... la fin!.... la fin de ce drame!....

M. de Kœnigseck connaissait par un geste silencieux ses collègues, et ils trouvant autorisé, par leur adhésion également discrète, à achever, il poursuivit :

—Le lendemain matin, le gardien du cimetière, en faisant sa ronde, a trouvé la fosse du colonel des pandours ouverte ; le cercueil en avait été retiré et se trouvait béant au milieu des décombres.

—Vivant! s'écria Frédéric en proie à une sorte d'hallucination, quel! François de Trenck est vivant!....

—A cet égard, dit le gouverneur avec quelque ironie, vous n'avez rien à vous reprocher; le narcotique a produit son plein résultat, et nous avons que retiré de sa sépulture anticipée par ses affidés du dehors, il a pu s'enfuir de cette

capitale et gagner l'étranger, d'où il a eu l'impudence d'adresser un défi à quelques-uns de ses juges.

Rien n'était plus exact, et les gazettes de l'époque furent pendant plusieurs semaines défrayées par cet événement, que l'on retrouve consigné tout au long dans les recueils les plus accrédités.

Un narcotique avait été transmis au Pandour, de la part de sa maîtresse, par l'intendant Schoppert. La baronne, grâce aux ressources financières dont elle disposait, avait conduit avec un rare bonheur cette affaire.

Un geôlier avait été gagné, pour presser l'ensevelissement du corps ; on avait acheté à force de ducats le concours du fossoyeur. Le Pandour, enfermé dans un cercueil auquel on avait pratiqué des fissures suffisantes pour laisser entrer l'air, au cas où il reviendrait à lui avant le moment où il serait possible de l'exhumer sans péril, fut descendu dans une fosse mal comblée.

A la nuit, le fossoyeur, qui possédait une double clef de la grille de ce champ des morts, était revenu, accompagné de deux personnes, toutes deux portant des habits masculins. L'une cependant était une femme, mais on se souvient que la baronne de Lestocq avait les habitudes d'une amazone ; l'autre était l'intendant du condamné.

Une nuit très noire favorisait cette opération; un brouillard épais enveloppait le cimetière, et, poussé par un vent aigu, qui sifflait à travers les cyprès et les tombes, formait une pluie fine et pénétrante.

C'était un temps lugubre, mais propice à une entreprise si dangereuse et qui exigeait tant de mystère. On ne risquait point d'être dérangé à l'intérieur de l'enclos, ni rencontré au dehors.

L'homme des morts avait laissé à dessein ses outils près de la tombe, qu'il devait revenir fouiller ; il marchait d'un pas hardi et sûr à travers le dédale des sépulcres et les bosquets des noirs arbustes.

La baronne venait après, résolue aussi et surexcitée par l'anxiété, par le sentiment du péril, par la crainte de ne plus réellement trouver qu'un cadavre là où elle venait disputer aux morts un époux.

Schepperl fermait la marche ; comme il était le plus scélérat, il était naturellement le moins rassuré des trois. Pourtant, stimulé par la baronne, il n'avait pas osé décliner cette corvée, qui lui inspirait des idées sinistres comme ces tombes.

Il lui fallut donner un coup de main au fossoyeur, ce qu'il ne fit qu'avec une indicible panique. L'honnête homme, s'il eût été seul pour retirer son maître de cette fosse, l'y aurait plutôt laissé étouffer que de tenter pareille aventure.

Le choc des outils lui causait d'affreuses douleurs, il lui semblait que les spectres des gens dépouillés par lui allaient surgir de ce sol aux ondulations lugubres.

La baronne travaillait elle-même ; elle aida à attirer le coffre, ce que le poids du colosse hongrois rendait difficile. Ce fut elle qui la première, s'aidant des outils du fossoyeur, commença à écarter les planches du couvercle.

Aucun mouvement, aucun bruit n'était encore parti de l'intérieur, et la baronne n'était pas seule inquiète, car il importait que le Pandour sortît de sa léthargie pour quitter ce lieu et s'enfuir.

Cette appréhension finit par ôter leur énergie aux mains de Mme de Lestocq ; elle s'affaissa à genoux près du coffre silencieux, et ne trouva plus de force que pour écouter.

Le fossoyeur colla son oreille contre les planches, et murmura à voix basse :

— Rien!.... Il est encore endormi.

Une pensée horrible traversa l'esprit de la baronne.

— Pourvu qu'il ne soit pas mort, mort, étouffé!....

Cette femme étrange, passionnée, exaltée, n'ayant pu trahir cet amant, s'était reprise pour lui d'une ardeur dans laquelle entrait pour une bonne part la haine qu'elle professait pour l'ingrat Frédéric.

Son effort pour ouvrir la bière avait produit peu d'effet, le fossoyeur lui prit l'outil des mains et opéra une vigoureuse pesée, qui, malgré son soin pour amortir le bruit, occasionna un craquement.

Il s'arrêta et écouta si aucun symptôme alarmant ne surveuait. Mais non, la maison du gardien était éloignée, et personne ne passait dans le chemin qui côtoyait la clôture.

— Allons, dit-il, achevons....

Il introduisit l'outil entre le coffre et le couvercle et suspendit de nouveau son effort.

— Hein!.... n'avez-vous rien entendu?....

Ecoutez bien.

Les deux assistants prêtèrent l'oreille: un long soupir s'exhalait du cercueil.

— C'est là dedans, reprit le fossoyeur; où avais-je l'esprit!

— Il vit! il respire!.... s'écria la baronne contenant avec peine son transport.

— Par grâce, madame, silence! lui dit le prudent Schepperl.

Comme tout avait été prévu, le guichetier n'avait mis que les clous indispensables ; le couvercle sauta bientôt.

Un spectre se dressa sur son séant, enveloppé d'un suaire.

(A continuer.)

Denture complète, pour $50, dents garanties ; opération sans douleur.

No 1...... Le Dr. SPYER, dentiste...... No 1

Dans la galerie photographique de MOSES.

Les dents que pose le Dr. SPYER sont à meilleur marché, plus durables et gênent moins que les autres. Les opérations n'étant point nécessaires, la personne la plus nerveuse n'a rien à craindre. Le Dr. Spyer donne des consultations en français, en espagnol, en allemand et en portugais. S'adresser au No 1, au coin des rues Camp et Canal. No 1—Entrée rue du Camp et entre rue du Canal. 7 avril—1m

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote. 24mars—3m—Fp 1e L

E. L. E. BONNET,

62, RUE DE CHARTRES,

AU PREMIER,

OFFRE aux marchands de la ville et de la campagne un joli choix d'articles de printemps en

Modes et Nouveautés,

à des prix très modérés. 21mars—1m

Marchandises sèches,

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite.

Grande Nouveauté de Printemps,

ETOFFES POUR PANTALONS,

Et Vêtements complets,

CHEZ

E. GIRARD & COUTEUX

33, RUE DE CHARTRES

Encoignure Douane.

EN VENTE AUX PLUS BAS PRIX :

CASIMIRS D'ÉTÉ,
ETOFFES SABLÉES,
BATISTES DE LAINE,
DRAPS LÉGERS NOIRS
DRAPS UNIS COULEUR,
MERINOS, 6/4,
GRAIN de POUDRE
BOMBAZINES,
ALPACAS,
SATINS IMPERIAL,
DUCKS BLANCS,
COUTILS ANGLAIS,
PIQUÉS A GILETS,
GINGA PUR FIL,
— AUSSI —
DRAPS A BILLARD,
DOUBLURE et FOURNITURES.

E. GIRARD & COUTEUX.

1er mars 3m

20 . . . Rue de Chartres . . . 20

C. JAUBERT & CO.,

Offrent aux Marchands de la ville et de la campagne : Un magnifique et grand stock de MARCHANDISES SECHES, étrangères et du pays, achetées à la baisse et bien choisies.

Se composant d'un assortiment général, comme on n'en trouve pas ailleurs.

Leurs prix sont toujours comme par le passé, au-dessous du plus bas cours du marché et absolument aux mêmes prix des encans.

Ils offrent aussi un bel assortiment de CHAPEAUX feutre, français.

P. S. — Les ordres de la campagne sont promptement remplis. 24 mars—3m

O. B. GRAHAM & Co.,

139...... RUE GRAVIER 139

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons; chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, ginga fil, toile Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batiste, linons Long, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diaprés, Huckaback, écru et dite blanc, coutils, Ducks, Hollande, Burlaps, bobinets, mousselines suisses, tape checks, ginghams, jaconas, tartans, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre, etc. 19 jan—6m

NOUVEAUTES!!

LION & PINSARD,

173....... RUE DU CANAL.......173

(Près Baronne.)

IMPORTATION directe par tous les steamers d'Europe de tous articles de fantaisie,

MERCERIE, PASSEMENTERIE, GARNITURES, BOUTONS, RUBANS, PARFUMERIE, GANTERIE,

ARTICLES POUR MESSIEURS,

Cravates, Caleçons, Gilets de Peau, Faux-Cols, Cravates, Mouchoirs, articles pour Fumeurs, Bretelles, Chaussettes.

—PARFUMERIE FRANÇAISE—

Bijouterie Fine et Imitation, Bijouterie Deuil, Diamants et Pierres Fines.

Vente en gros et en détail. 5 déc—6m

MARCHANDISES SECHES

A BON MARCHE.

Vente en Gros et en Détail.

UN grand stock de marchandises sèches françaises, anglaises, allemandes et américaines, de toute espèce, pour les familles et pour les habitations. Le tout vendu au-dessous du prix coûtant. Les acheteurs de la campagne feront bien de venir les examiner et s'assurer des prix avant d'acheter ailleurs.

Je reçois aussi des articles marchés aux enchères et que je vendrai à très bon marché.

M. REIMAN, Rue du Canal, No 124.

20 jan—3m

GILBERT MOYERS, W. W. DEDRICK,

MOYERS & DEDRICK,

Avocats et Agents ayant licence, pour les réclamations contre les E.-U.

à la Nouvelle-Orléans, La., et à Memphis, Tenn.

NOUS faisons de cette spécialité l'objet de notre attention exclusive... [illegible]

21 mars—1m

THEATRE DE L'OPERA.

Au coin des rues Toulouse et Bourbon.

PAUL ALHAIZA..........Directeur.

Jeudi, 11 avril 1867.

BÉNÉFICE DE M. ROUSSEAU.

Première représentation de

La Closerie des Genêts

Drame en cinq actes, précédé d'un Prologue par Frédéric Soulié.

On commencera à 7 heures précises.

Vendredi, 12 avril 1867.

Début de Donna ADELINE CRUVELI.

La UNE FEMME QUI SE JETTE PAR LA FENETRE Vaudeville en 1 acte.

2e GRAND AIR DE LA FAVORITE, Donna A. Cruvell.

3e STONEWALL JACKSON, DEATH, Donna A. Cruvell.

4e EMBRASSONS-NOUS FOLLEVILLE, Vaudeville en 1 acte.

5e AIR ANGLAIS,—Donna A. Cruvell.

10 avril

Théâtre National.

Coin Baronne et Perdido.

G. OSTERMANN..........Directeur.

Mercredi, 10 avril 1867.

BÉNÉFICE D'ADIEU DE M. DANIEL E. BANDMANN.

Gaston, ou le Masque de Fer.

Drame en 5 actes, par Arnoud et Fournier—traduit par L. Schneider.

9 avril

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Directeurs et Propriétaires.

J. KITTRIDGE..........Trésorier.

L'ÉVENEMENT DE LA SAISON.

Harry Macarthy et Lottie Estelle dans des rôles entièrement nouveaux.

La pièce comique (avec musique) arrangée expressément pour ce théâtre et intitulée :

MASANIELLO

OU LE PÊCHEUR DE NAPLES.

Elvire, princesse quelconque, Harry Macarthy; Masaniello, Mlle Emeline Zavitowski; Fenella, Mlle Christine Zavitowsky; Susanne, la petite Alice.

Thompson, Reeve, Carter, Schoolcraft, Bourdon et Reed, pour de nouveaux vaudevilles éthiopiens.

Duo comique chanté par Mme Florence Reynolds et Mme Frank Lacey.

LE CARNAVAL,

joli ballet, arrangé par Mlle Christine Zavistowsky,

La reine du chant, Eva Brent, chanteuse des romances nouvelles.

Grande représentation tous les Samedis à midi, pour les femmes et les enfants.

L'Académie de Musique est le seul théâtre où les matinées théâtrales aient du succès. 7 avril

Théâtre St-Charles.

Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY

LA CELEBRE FAMILLE BUISLAY,

Acrobates et pantomimes.

Représentation tous les soirs, et les samedis à MIDI.

Allez voir le Saut du Niagara et la Montagne spirale. 1er avril

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.

[EN FACE DE L'HÔTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

E. W. Schaffer..........Directeur.

LE SPECTACLE le plus attrayant de la saison, La REINE ENORME pesant 700 livres.

JOHN BATTERSBY, le squelette vivant; le Professeur Greiner, le souffleur de verre de Bohême et ses trois machines à verre, à vapeur fonctionnant constamment.

LA GRANDE MÉNAGERIE AMBULANTE D'AMES, composée de lions d'Afrique, de tigres, de kangaroos, de gorilles, de singes, de lions du Mexique, de cochons du Japon, de la merveilleuse famille heureuse, LA BELLE LOUISE, la fameuse reine de lions, qui entre dans la cage et y étonne tout le monde ; LA GRANDE EXPOSITION D'OISEAUX DE L'AUSTRALIE, de LUCARD, et PLUS DE DIX MILLE CURIOSITÉS.

dont l'énumération serait trop longue.

De nouvelles curiosités arrivent journellement.

Entrée, 50 cents—Enfants, 25 cents.

P. S.—Ne vous trompez pas d'endroit—en face de l'Hôtel St-Charles. 3oct—6m

BAL!! BAL!!

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ TOUS LES SAMEDIS

A LA NOUVELLE SALLE D'ORLEANS.

PRIX D'ENTRÉE POUR UN CAVALIER $2.00.

ON trouvera tous les jours au rez-de-chaussée un élégant Café, approvisionné avec des liqueurs de premier choix. HYPPOLITE PERCIVAL, Propriétaire.

21 mars—1m

VILLES DE BAINS.

STEAMER CREOLE!

Pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau steamer CREOLE,

du marchand et bonne pression, capitaine CHARLES WALKER, reprendra le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et les susdites villes, comme suit :

Les MARDIS et les JEUDIS—à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Les SAMEDIS—à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

AU RETOUR : — Il partira d'Ocean Springs tous les MERCREDIS SOIR, VENDREDIS MATIN et DIMANCHES SOIR.

Il sera donné avis de la reprise du service de Pascagoula.

Ces voyages et départs se feront régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à PETER MARCY, Rue Carondelet, No 25.

7 avril—1m

Bateau des Attakapas—Départ, mercredi 10 avril, à 5 heures de l'après-midi—Pour St Martinville, la Nouvelle-Ibérie, Jeanerette, Charenton, Franklin, Centreville, Pattersonville, Simmsport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Têche—Le beau paquebot C'HA, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. P. Fergey, commis N. P. Millard, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. E. CARLIN agent, rue de la Vieille-Levée, No 64.

7avril—3

DÉPART tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir—Pour Opelousas.—Le bateau léger d'un léger tirant d'eau, VICTORY, capt. O. Hinckley, M. Jenison, commis, partira pour Opelousas, Washington, Port Barre, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmsport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 38, Vieille-Levée.

J. S. PAJAUD, Agent d'annonces, 13, Front street.

Le VICTORY a des pilotes de la Côte et prendra des passagers aux tous des paquebots. 5 avril—1m

DEPART, tous les SAMEDIS à 5 heures du soir — Pour Opelousas — Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, CLEONA, Capt. C. C. Pickett (J. B. Smith commis), partira pour Opelousas, Washington, Port Barre, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmsport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, ainsi que les Bayous Courtableau, Big Cane, et les Mermedis, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à POLLINGUE & GAJAC, No 3 rue St Louis.

Le CLEONA a des pilotes de la côte et prendra des passagers aux tous des paquebots. 6 avril

AVIS.

Les jours de départ des bateaux du BAYOU-SARA sont changés, à partir de cette date, et seront, jusqu'à nouvel ordre, comme suit :

LAFOURCHE..........capitaine Greathouse.
Les Vendredis, à 10 heures A. M.
Les Lundis, à 5 heures P. M.

WAGONER..........capitaine Baranco.
Les Samedis, à 10 heures A. M.
Les Mardis, à 5 heures P. M.

SIMMES..........capitaine Troxler.
Les Dimanches, à 5 heures A. M.
Les Mercredis, à 5 heures P. M.

Ces bateaux s'arrêteront à tous les débarcadères pour le fret ou pour les passagers.

J. J. BROWN, Surintendant-général.

8 avril—1m

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis.

Memphis, Vicksburg, Natchez et Nile-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. B. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats-Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilége de remboursement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

16 fév—1 an

Bateau de la Nouvelle-Orléans et du Bayou Sara.

DEUX FOIS PAR SEMAINE.

Le Mardi, à 5 heures P. M., et le Samedi, à 10 heures du matin.

Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte.—Le magnifique paquebot Iberville, capitaine Emile F. Gross, commis J. O. Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. RETOUR : Il partira de Bayou Sara tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à 8 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4,
J. J. COMAUX, rue St-Louis, No 4.

8 avril

Avis.

UN grand nombre de personnes étant sous l'impression que mon ancien magasin de cigares "La Créole", rue Royale, 165, m'appartient toujours, je préviens mes amis et le public que ledit magasin cessa de m'appartenir depuis le premier novembre 1865 qu'il fut vendu à Mr. J. J. Libano par la personne qui avait ma procuration pendant mon absence de cette ville. Depuis cette époque donc je n'ai eu aucun intérêt dans ledit magasin.

Les deux magasins de cigares qui m'appartiennent sont celui de la rue Commune, No 166, et celui que j'ouvrirai sous peu de jours rue Royale, No 155, au coin de la rue St Pierre.

Nile Orléans, le 17 mars 1867. D. BORNIO.

17 mars—1m

Avis.

LE DOCTEUR ALFRED MERCIER ayant pris des arrangements avec l'Académie de Médecine de Paris pour recevoir régulièrement du virus vaccin, vaccinera tous les jours à son office, 280, rue Girod près de l'encoignure Baronne, de 10 à 11 heures du matin.—Prix: $2.50. 26 mars—1m

Graines de Jardinage.

LE soussigné vient de recevoir directement de France, par le steamer "Darien," un bel assortiment de Graines, comprenant en partie les variétés suivantes :

Chou Bonneuil, Chou Oriental,
Chou de Hollande, Chouffleur hâtif de Paris,
Chouffleur Lenormand, Chouffleur E. Walcheren,
Haricots de Soissons, Carotte rouge à longueur,
Cresson de fontaine, Herbe française de poisons,
Herbe douce de printemps, &c.

E. F. VIRGIN, Successeur de D. Mongay,

21 mars—12f Rue Gravier, No 104.

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL..........$5,000,000.

S. G. MUSGROVE, agent général,

63......Carondelet......63.

Dr. J. H. WIENDAHL,

Office et Résidence No 381,

RUE ESPLANADE, entre ROCHEBLAVE et TONTI.

7 mars—1m

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NILE-ORLEANS à	Prix. 1re Classe	Entrepont	Pont
St-Thomas	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Havane	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porto Rico	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hayti	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Santiago de Cuba	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Jamaïque	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Guadeloupe	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Martinique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
St Lucie	[illegible]	[illegible]	[illegible]
St Vincent	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Grenade	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Trinidad	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Demerari	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Barbade	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cayenne	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Guayra	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porto Cabello	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ste Marthe	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Colon	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Buenaventura	214 55	[illegible]	[illegible]
Guayaquil	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Payta	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lambayeque	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huanchaco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Casma	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huacho	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San José	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pacasmayo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Callao	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tambo Mora	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pisco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chincha	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chala	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Islay	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Arica	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pisagua	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mejillones	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Iquique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tocopilla	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cobija	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chañaral	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Caldera	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Carisal Bayo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huasco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Coquimbo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Valparaiso	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San Francisco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Acapulco (Manzillo)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Punta Arenas	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Realejo (Corinto)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Union	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Libertad	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Acajutla	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San Jose	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Passage dans une cabine le pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nile-Orléans Saint Nazaire $[illegible] en or

Passage dans une cabine au pont avant.......... 170

Passage d'entrepont.......... 120

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieraient quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 en or sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer français DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,

10 janv—1 an L. 1 2 1. 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

EUROPE capitaine Lemarié.....Samedi 6 avril.
ST-LAURENT " Bocande.....Samedi 20 avril
PEREIRE " Duchesne.....Samedi 4 mai.
VILLE-DE-PARIS " Surmont.....Samedi 18 mai.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),

payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE

Première cabine, $[illegible] ; Seconde cabine, $[illegible].

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $[illegible] ; Seconde cabine, $[illegible].

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

5 avril V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à Saint-Nazaire,

VIA HAVANE.

Le steamer français

DARIEN,

Partant pour le port de la Havane le 13 avril, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Hâvre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à

VICTOR PERRILLIAT, agent,

127, rue de la Commune.

26 mars—au 13 avril.

Hambourg et la Nile-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMÉRICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers lui appartenant jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit :

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.

De la Nile-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

— Prix du Passage —

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg. (Southampton et Havre).

1ère chambre. 2ème chambres. Entrepont.

$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CO.,

Rue Carondelet, No 63, ou à

26 mars MAURY & CO., rue Gravier, No 198.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500	tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2000	"	Sumner, "
MERRIMACK	2000	"	Vanden, "
HAVANA	2000	"	Palmer, "
MONTEREY	1600	"	Edwards, "
MARIPOSA	1600	"	Quick, "
MATANZAS	1600	"	Ryder "
MISSOURI	1600	"	Hudson "

Le vapeur

MARIPOSA,

Quick, commandant,

Partira SAMEDI, le 13 avril 1867, à 8 h. du matin,

Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson

Or recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

CREEVY, NICKERSON & CO, agents,

39 rue Carondelet, Nile-Orléans.

C. K. GARRISON, président,

15 sept No 5, Bowling Green, New-York.

POUR NEW-YORK.

Steamers de la Ligne Cromwell—New-York et la Nile-Orléans.

Départ : DIMANCHE, 14 mars, à 7 heures du matin.

Le steamer favori et fin marcheur

GEO. CROMWELL,

commandant, E. E. Vaill.

partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Deuxième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Chambre de 1re classe.......... $60 00

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour Brême.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

POUR RIO DE JANEIRO—BRESIL.

Départ, mardi, 16 avril prochain.

Le magnifique vapeur

MARMION.

..........Commandant,

partira positivement pour Rio de Janeiro, le mardi, 16 avril prochain.

Les personnes qui désireraient émigrer au Brésil sous la protection du gouvernement impérial, par lequel le dit vapeur est affrété, peuvent se procurer tous les renseignements désirables en s'adressant à l'agent du gouvernement brésilien,

D. DE GOICOURIA,

5, rue Carondelet, bureau au fond du rez-de-chaussée.

21 mars

Pour Bordeaux.

SEULE OCCASION! VOIE DIRECTE!

— Partant SAMEDI, 20 courant —

La belle barque italienne ANDREA DORIA, capitaine Cichero, du port de huit cents tonneaux, ayant tout son chargement engagé et allant à bord, partira comme il est dit ci-dessus.

Les passagers sont invités à venir arrêter et choisir leur place.

Pour fret ou passage, s'adresser à

L. JOUBLANC,

No 52, Passage de la Bourse,

10 avril—au 20 Entre Bienville et Douane.

POUR LE HAVRE.

Le navire américain SORRENTO, de première classe et d'un très faible tirant d'eau, capitaine H. A. Wilson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste du fret de coton, suif, cuirs et autres articles lourds, s'adresser à

W. E. BUDDENDORFF,

Rue de la Commune, No 173,

ou à CREEVY, NICKERSON & CO,

6 avril Rue Carondelet, No 33.

POUR BORDEAUX.

SEULE OCCASION! VOIE DIRECTE!

La belle barque italienne ANDREA DORIA, C. Chichero, capitaine, du port de huit cents tonneaux, et de première classe, ayant tout son chargement engagé et de magnifiques emménagements pour passagers de 1ère et 2ème classe, partira sous peu.

Pour fret ou passage s'adresser à

L. JOUBLANC,

52 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane.

21 mars—1m

Dépôt de Portraits, de Whelpley, au coin des rues Gasquet et Derbigny.

DES portraits ou des miroirs y sont fournis aux familles catholiques à raison d'une piastre par semaine. L'encadrement de portraits est l'objet d'une attention particulière; les prix sont extrêmement modérés. Les vieux portraits y sont mis à neuf, j'ai le meilleur assortiment de tableaux religieux, militaires et de fantaisie du Sud. En vendant sur le système à crédit, on encadrera à bas prix, le droit de commission. — DEMANDE : 1,000 acheteurs pour 1,000 cadres de différentes grandeurs et différents prix. S'adresser au No 123 de la rue Gasquet, coin Derbigny.

26 mars—1m S. M. WHELPLEY.

MALARCHER & CO.,

IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c., Rue du Canal No 27 et rue Commune No 17, Nouvelle-Orléans.

Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, conserves en magasin, et aux plus bas prix du marché.

Provisions d'habitation et de famille aux plus bas prix. 15 fév

BROOKS, MACDONALD & Co.,

Facteurs de coton et Commissionnaires,

RUE CARONDELET, No 36,

Nouvelle-Orléans.

JAMES M. BROOKS, LE H. LEGAY, HUGH MACDONALD, Joseph Ellis.

Bureau des Assureurs.

Nouvelle-Orléans, 6 avril 1867.

LES Compagnies d'Assurance qui composent ce Board formeront leurs bureaux, du 8 avril au 6 mai, à 6 heures de l'après-midi, et du 6 mai jusqu'à nouvel ordre, à 5 heures de l'après-midi.

JAMES H. WHEELER, Secrétaire.

5 avril—1 mois

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nile-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nile-Orléans, 25 mars 1867.

CONFORMÉMENT à la charte, une élection aura lieu, au bureau de la Compagnie, No 44 de la rue Carondelet, le LUNDI, 15 avril 1867, de 9 heures à 3 heures, pour élire dix-huit Directeurs dont douze seront choisis parmi les actionnaires résidant en Louisiane et six parmi les actionnaires résidant au Mississippi, pourvu qu'une majorité des actions de la Compagnie soit représentée à la dite élection ; mais si une majorité des actions n'y est pas représentée, l'élection aura lieu le LUNDI, 22 avril 1867, au bureau de la Compagnie, de 9 à 3 heures.

E. S. CHARLES, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Mobile.

Rue Gravier No 127.

Nouvelle-Orléans, 30 mars 1867.

AVIS est donné aux actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Mobile qu'une élection aura lieu, au bureau de la Compagnie, rue Gravier, No 127, le MERCREDI 10 avril 1867, à ONZE heures du matin, pour neuf directeurs, pour l'année. Ladite élection aura lieu sous la surveillance des soussignés, conformément à la charte.

GEO. H. FINN,
WM. G. AUSTIN, } Comité.
H. BIDWELL,

1er avril—au 10 avril

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nile-Orléans, 18 mars 1867.

LE 4 du courant, à une réunion des actionnaires, plus des deux tiers de ceux-ci ayant approuvé la réduction des actions, laquelle a été confirmée par un acte passé, le 15 mars 1867, par devant S. Magner, notaire public, les actionnaires sont, par les présentes, prévenus et requis de se présenter à la banque pour y échanger les certificats de cent piastres par action en nouveaux certificats de soixante-quinze piastres par action, conformément au dit acte. Jno. A. FRERET, Caissier.

19 mars—1m

Banque des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 14 mars 1867.

AVIS est donné qu'une assemblée générale des actionnaires de cette Banque aura lieu au No 8 du Commercial Place, MARDI, 16 avril 1867, à 1 heure P. M., pour considérer les questions suivantes :

1o—La réduction des actions à trente piastres par action.

2o—L'émission de huit mille quatre cent soixante douze (8472) actions de trente piastres.

3o—L'augmentation du nombre de Directeurs—deux collons de cinq.

4o—La reprise des opérations.

5o—Toutes autres questions qui intéressent l'institution.

Des livres seront ouverts à la Banque, jusqu'au jour de la réunion, pour recevoir les signatures des actionnaires qui désirent voter sous cette forme sur l'une de ces propositions ou sur toutes.

THOS. ALLEN CLARKE, Président.

17 mars

LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.

NUMERO SIMPLE.

MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT......$50,000.

Loterie de l'Etat du Kentucky, au profit du Collège Shelby.

Classe D—Pour être tirée à COVINGTON, Ky.

LUNDI, 15 AVRIL 1867.

PLAN.

1 lot de	$ 50,000	soit	$50,000
1 lot de	20,000	soit	20,000
1 lot de	10,000	soit	10,000
1 lot de	5,000	soit	5,000
1 lot de	7,000	soit	7,000
1 lot de	4,000	soit	4,000
1 lot de	3,000	soit	3,000
20 lots de	1,000	soit	20,000
50 lots de	500	soit	25,000
100 lots de	250	soit	25,000
150 lots de	200	soit	30,000
250 lots de	100	soit	25,000

— Lots d'approximations : —

9 approximations, de $ 500 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 soit.......... $2,700

9 approximations, de $ 250 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $20,000 soit.......... 2,250

9 approximations, de $ 200 des neuf unités restantes de la même dizaine, du numéro gagnant le lot de $10,000 soit.......... 1,800

9 approximations, de $150 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $7,000 soit.......... 1,350

9 approximations de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000, soit.......... 900

9 approximations, de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $4,000, soit.......... 900

627 lots s'élevant à.......... $217,600

Billet entier $12 ; demi-billet $6 ; quart de billet $3 ; huitième de billet $1 50.

Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Les demandes de billets sont remplies au retour de la malle, et les tirages sont envoyés aux acheteurs, avec explications de résultat de chaque placement, dès que le tirage est achevé.

S'adresser à CHAS T. HOWARD, marchand ayant licence, No 40, rue du Camp.

Local No 662, du bureau de Poste de la Nile-Orléans

THOS. B. BODLEY & Co.,

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de

MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAINE
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES, A BANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &
constamment en magasin.

Agence générale au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co, Rue Perdido, No 9, à côté de Mascoll Hall.

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à draguer, des bateaux à vapeur, des moulins à scie, des Newell, des bouches à fourneaux, des grilles, à exécuter toute sorte de travaux d'habitation, de bateaux à vapeur et toute espèce de machines pour le Sud.

LEEDS & CO.

Champagne Moet & Chandon.

ANTOINE OECHS,

73 OLD STREET......NEW YORK.

Seul agent, aux Etats Unis et aux Canadas, pour la vente du

SILLERY..........de Moet & Chandon, première qualité.
FLEUR de SILLERY do
VERZENAY do
GRAND VIN ANGLAIS do très sec,
GRAND VIN IMPÉRIAL do cachet vert.

AYANT accepté la seule agence pour la vente de ces célèbres VINS dans l'Etat de la Louisiane, nous sommes prêts à en fournir au commerce aux prix de l'agence de New-York, n'ajoutant que le coût du transport. Nous sollicitons en même temps des ordres d'importation, directs de France, et nous ferons en sorte que les prix soient les plus avantageux et qu'ils peuvent être connus et le commerce peut être assuré que ils font leur ordres strictement suivis dans toutes les circonstances.

G. M. BAILY & CO.,

6 nov—6m Rue de la Commune, No 61

Bureau de la Compagnie de Navigation de la Vallée du Mississippi.

Rue Gravier, No 136.

Nouvelle-Orléans, 6 avril 1867.

AVIS est donné aux actionnaires de la Compagnie de Navigation de la Vallée du Mississippi qu'une élection aura lieu, au bureau de la Compagnie, rue Gravier, No 136, le MERCREDI, 17 avril, à 10 heures du matin, pour neuf Directeurs, pour l'année. Ladite élection aura lieu sous la surveillance des soussignés, conformément à la charte.

D. DE HAVEN.
FRANCIS BAKER,
JNO'D. STRONG,
O. J. NOYES.

6avril

J. MANGIN,

Forgeron et Serrurier,

RUE STE-ANNE, No 73,

Ayant agrandi son magasin, fera véranda, balcon, grille de tombe, grillage pour porte de magasin, volets en fer, fermeture de magasin, tente à mécanique, et pour les cassettes; réparation de coffre-fort, balances et tous genres de fourneaux. — Offre à vendre de seconde main : Coffre-fort, balances, cylindre, bassines en cuivre et différents articles, &c.—Prix modérés. 20 mars—1m

AVIS IMPORTANTISSIME!!!

ON peut apprendre radicalement le français, en 120 leçons, au moyen d'écrire, de lire et de raisonner, sans fatiguer la mémoire et sans en exclure, toutefois, les intelligences les plus difficiles en apparence. On trouvera les cartes du professeur, chez tous les cordonniers de la rue du Canal, de l'Opéra et à la Maison Dorée.

On trouvera également le destructeur de la vermine Pinsard-Vicat, de Paris, en gros et en détail, à meilleur marché que l'année dernière, chez Mr. G. Pellegrin, 298 encoignure Canal et Liberty Nile-Orléans.

13 mars—1m Prof. SAMMARCELLI.

FUSILS. FUSILS. FUSILS.

Français et Anglais seulement.

100 FUSILS de chasse anglais, à deux coups, de Taylor & Newman,
100 do do do de Cooper,
100 do do do de Chapin,
100 do do do de Schofield,
100 do do do de Moore,
200 FUSILS tordus, à bas prix : $12, $15, $18,

Nous avons tous ces fusils en magasin ; nous les offrons aux marchands en gros et aux personnes en détail. Chaque fusil a été éprouvé afin d'éviter les accidents ; nous pouvons donc les recommander en toute confiance.

TAYLOR & CHURCHILL,

Marchands de Quincaillerie, Fusils et Charrues

RUE DES MAGASINS, No 41,

En face du St James Hôtel,

Enseigne du Fusil et de la Charrue d'or.

Magasin établi en 1833.

20 mars—1m

Reçu par le steamer "Darien,"

UN grand assortiment d'ARTICLES FANTAISIE de Paris, viz :

GARNEMENTS DE PAILLE pour chapeaux.

FRANGE de paille avec ambré, cristal, jais et de mode.

CHAPEAUX paille et crins.

DE PLUMES taille, dernier genre.

TULLE brodé blanc et noir.

CEINTURES brodées jais noire et couleurs.

Le plus grand assortiment d'AGRAFES pour ceintures, en nacre, jais, argentées dorées et vieil argent.

BOUCLES de MANCHETTES.

BOUCLES d'oreilles.—PEIGNES nouveautés.

BROCHES.

PASSEMENTERIE noire et couleurs.

FRANGE ambre, cristal et emeraude.

GANTS de fil d'Ecosse, blancs et couleurs.

CRAVATES pour dames.

Une grande consignation de PAPIER A CIGARETTES et ARTICLES pour fumeurs.

Nous attendons prochainement un grand assortiment d'EVENTAILS, OMBRELLES, RITAINES DE FILET, BLONDES blanches et noires brodées jais, et autres articles.

A vendre en Gros, 107, rue de Chartres,

A. SORBE.

NOTA—Notre maison de PARIS, rue 42, rue de Paradis Poissonnière, se charge de conduire les acheteurs chez les fabricants, se réservant une faible commission. 29 mars—1m

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frissons.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du Sud, d'une écorce rouge composée de la meilleure ECORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DEPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, UN STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PERL & Co., seuls propriétaires et fabricants, NLLE-ORLÉANS (La.), 194, rue de Chartres.

Geo. L. ROUNG & Bro., rue de la Commune, No 26, [Agents pour la vente en gros.]

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 25 mars—1m

R. M. DAVIS.

Courtier,

30......Rue Carondelet......30.

ACTIONS..........BILLETS

Traites..........Propriétés foncières.

11 mars—1m

VENTES JUDICIAIRES.

Henry Samory vs François Guillotet.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 14,940 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI onze Mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros trente-trois et trente-quatre sur le plan du dit faubourg. Le numéro trente trois mesure soixante pieds de face à la rue Victoire sur cent vingt pieds de profondeur, et le numéro trente-quatre mesure soixante pieds de face à la rue Victoire sur une profondeur et façade à la rue d'Espagne de cent vingt pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en maisons basses, dépendances et appartenances.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte d'hypothèque consenti par le défendeur en faveur du demandeur, au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 31 mars 1862.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10avril—10,10,27—4,11mai

Marie-Léontine-Rosa Ferrier, tutrice, la Dame L. Porée, intervenante, vs Charles Briggs.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 18,804 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le VENDREDI, vingt-six d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

QUATRE CERTAINS TERRAINS situés au faubourg Delassize, dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les numéros Un, Deux, Trois et Quatre, dans l'îlet numéro Vingt, suivant plan dressé par P. Buisson, voyer, le 26 d'avril 1836 et déposé en l'étude de Félix Grima, alors notaire public en cette ville.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent, chacun, cent sept pieds, sept pouces et demi de face à la rue Plaisance sur les profondeurs ci-après, savoir : Le No Un, soixante pieds de face à la rue Plaquemines et cinquante-trois pieds sur la ligne limitrophe du No Deux. — Le No Deux, cinquante-trois pieds sur la ligne limitrophe du No Un, et quarante-cinq pieds onze pouces et demi sur la ligne limitrophe du No Trois. — Le No Trois, quarante-cinq pieds sept pouces et demi tiers sur la ligne limitrophe du No Deux et trente huit pieds quatre pouces et un tiers sur la ligne limitrophe du No Quatre. — Le No Quatre, trente huit pieds onze pouces et un tiers sur la ligne limitrophe du No Trois, et trente et un pieds six pouces sur la ligne à l'opposé et face à la rue Prytania. Le tout mesure angulaire.

Lesdits terrains ont été primitivement acquis par John Dawson, de Samuel Hermann, Jr., par acte au rapport dudit notaire Grima, en date du 31 mai 1839.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 mars—avril 2,10,19,26

VENTES DE CONSTABLE.

CHINN & BOYD contre F. P. WEST.

COUR du Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans—No 1,651—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. G. H. Braughn, deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, samedi, 20 avril 1867, à midi, au No 1-2 de la rue Poydras, la propriété suivante : Une boutique de peintre et le contenu, saisie dans le susdit procès.

Conditions—Comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis.

JOHN C. KUZAC, Constable.

10 avril—10,16,20 avril

AVIS JUDICIAIRES.

John C. Stewart vs. ses Créanciers.

5me Cour de District de la Nile-Orléans — No. 19,746.

AVIS est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le Tableau final de Distribution présenté par le syndic ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit tableau.

Par ordre de la Cour, D. C. STERLY, Greffier.

9 avril—13,18

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 28 février 1867, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : —No 22,263— Mary Webber, autorisée, contre Caspar Lossee. Sur motion de E. C. Mir, avocat de la demanderesse, et sur production, à la Cour, de preuves des allégations de la demanderesse,—Il est ordonné et adjugé que le jugement par défaut rendu le 16 du courant soit maintenant rendu et rendu définitif; que jugement de séparation de biens soit et il est par les présentes rendu en faveur de la demanderesse, Mme Mary Webber, femme de Caspar Lossee, et contre Caspar Lossee, son mari, dissolvant la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre eux—avec les frais. Il est de plus ordonné que la demanderesse, Mme Lossee, soit autorisée à administrer ses propriétés en son propre nom.

Jugement rendu le 25 février 1867.

Signé le 28 février 1867.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7 mars de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-sept et la 91me année de l'Indépendance des Etats-Unis.

D. G. BYERLY, Greffier.

10mars—10 20 30 9av

Succession de EDWARD PARKER.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Denis Donohue a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Edward Parker, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

10avril—10 15,15

Succession de Theodore B. Dudley—No 26,7[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément à icelui.

Par ordre de la Cour,

4 avril—10,14 P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de John Jerrison Jr — No 26,045.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

7avril—7,12,16

Succession de L. G. HOWARD—26 [illegible].

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Tobias G. Richardson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu L. G. Howard, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

7avril—7,12,16

Succession de Francillette Delfore, épouse de Félix McManus—No 28,858.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nile-Orléans—Attendu que Louis Coquillon, Jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Francillette Delfore, épouse de F. McManus, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

4 avril—9,14

Succession de C. D. Yancey—No 18,259.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

2avril—7,11

Succession de John Duntze—No 27,039.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

2 avril—7,11

Succession de MARY JANE KING alias KINGSBURY —No 27,359.—

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

9 avril—9,14,18av

194......CHARTRES......194

DR. M. PERL & CO.,

SUCCESSEURS DE DUFILHO Jr.

194——RUE DE CHARTRES——194

NOUVELLE-ORLÉANS.

Droguistes en gros et en détail, et chimistes, auront constamment à vendre, au comptant, un assortiment complet de Drogues, Produits chimiques et Médicaments patentés Français, Anglais, Allemands et Américains.

Les prescriptions sont préparées avec soin, et les drogues employées sont pures.

Nous avons un bel assortiment de Parfumerie et articles de toilette, brosses, peignes, et articles de fantaisie, &c., &c. 22 nov—6m

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus,

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix :

200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs;

Tapis de toute espèce et de toutes qualités.

Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités.

Reps, nouveaux genres et de toutes grandeurs, des tapis de tables, couvertures de tables et de pianos, draps, ramages, embroideries, satin, baguettes d'encadrement, cordes de corniches, rideaux de dentelles, damas, &c; occasions, bandes, etc., etc.

A. BROUSSEAU & Co., rue de Chartres, No 1[illegible]

16 mars

Résidence d'été à louer.

A louer, une RÉSIDENCE d'été complète, avec jardin, verger en plein rapport, maison de bains, wharf, &c., située sur la rivière Tchefuncte, à un mille au-dessus de Madisonville. On peut s'y rendre en trois ou quatre heures par les bateaux à vapeur faisant un service quotidien. On tiendra aussi une voiture et un cheval, si le preneur le désire. S'adresser pour plus ample information, au propriétaire, M. Gallé, à son habitation, ou chez M. Mathiot, au coin des rues Bourbon et Bienville, à Madisonville, ou à Chas Comeau, du Madison House, à Madisonville. 27 mars—1m

A vendre à Biloxi.

La jolie résidence de Jean Michel, faisant face au Golfe. La maison se compose de six chambres et cabinets ; dans la cour, une maison pour domestiques, poulailler, écurie et remise ; sur le devant, un jardin potager, wharf et maison de bains. Puits de fontaine.

Pour les conditions, qui sont un tiers comptant, le balance à un et deux ans de crédit, s'adresser à J. Michel ou à M. Prosper, fermier du marché à la viande du Second District. 8 avril—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve pour clore un intérêt. Terrains de prix, pour bâtir, dans la rue du Canal, bien entourés, banquettes en briques bordées de curb et payées.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, No 62, rue Royale.

SAMEDI 13 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique—

1o—Trois terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Canal, Broad, Gasquet et Dorgenois. Les dits terrains sont désignés par les Nos 17, 18 et 19; ils ont chacun 27 pieds de face à la rue du Canal, sur 150 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Les dits terrains sont bien entourés et cultivés ; les banquettes sont faites de briques, bordées de curb et payées.

2o—Trois terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Canal, Miro, Douane et Tonti. Les dits terrains sont désignés par les Nos 21, 22 et 23, ils ont chacun 27 pieds 1 pouce de face à la rue du Canal, sur 114 pieds de profondeur. Les banquettes sont faites de briques et payées.

L'attention du public est appelée sur la vente de ces terrains de prix qui sont bien nivelés. Les améliorations qui ont lieu en ce moment dans la rue du Canal augmentent l'accroissement des valeurs avant que la valeur de ces terrains soit accomplie.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale portant 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès pour le recouvrement du montant d'un billet, l'acquéreur devra payer 5 0/0 (honoraires d'avocats) sur le montant à recouvrer.

Les actes de ventes, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Eusèbe Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10avril

Très bonne résidence dans la rue Dauphine, près la rue de l'Esplanade, faisant face au chemin de fer de la ville, et située dans le quartier le plus avantageux du Troisième District.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Royale, No 62.

SAMEDI 13 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

1o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Grands-Hommes (aujourd'hui Dauphine), Bagatelle (aujourd'hui Bourbon) et Esplanade. Le dit terrain est désigné par la lettre A, ayant 31 pieds 11 pouces de face à la rue des Grands Hommes ou Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus comprennent une très agréable résidence basse, ardoisée, [illegible] ... chambres à coucher et 2 grands cabinets. Dans la cour, bâtisse ayant 3 chambres, hydrant, cave, lieux d'aisance, cour briquetée, &c.

2o—Un autre terrain, immédiatement derrière le susdit, désigné par la lettre B, ayant 32 pieds 11 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain A, sur 57 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après un plan dressé par Chas. A. de Armas, arpenteur et ingénieur civil, en date du 3 avril 1867.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant d'un billet, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocats) sur le montant à recouvrer.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant ——, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 10 avril—au 13

Magnifique Résidence de Faubourg, dans le Troisième District, avec un beau verger planté d'arbres fruitiers de choix.

Vente Positive et Sans Réserve.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Royale, No 62.

SAMEDI 13 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

HUIT TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Aubry, D'Abadie Dorgenois et le Passage Rousselin.

Les dits terrains sont désignés par les Nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, ils ont ensemble 138 pieds 4 pouces de face à la rue Dorgenois, 200 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la rue Aubry, 125 pieds 6 pouces de face au Passage Rousselin et 200 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne qui s'étend vers la rue d'Abadie.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison très agréable, à galerie sur la façade, ayant six salons, un grand corridor, une pièce sur le derrière, une salle à manger et trois chambres à coucher, dans le fond une bâtisse ayant deux chambres, deux cabinets et deux galeries, cuisine, écuries, puits, deux citernes, deux puits et une pompe à chaîne, etc., &c.

C'est vraiment une magnifique résidence de faubourg, elle ne saurait manquer d'attirer l'attention de ceux qui désirent avoir une agréable résidence. Le terrain est grand et bien planté d'arbres fruitiers de choix.

Voir le plan à la Bourse.

CONDITIONS—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, et portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procédures judiciaires pour le recouvrement d'un billet, l'acquéreur devra payer cinq pour cent, honoraires d'avocat.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Ed. Barnett, notaire public aux frais des acquéreurs. 9 avril

Cinq Terrains de très grande valeur sur la rue Toulouse, entre les rues Dorgenois et Broad, avec une maison qui est sur un des terrains.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau rue Royale, No 62.

SAMEDI le 13 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—

CINQ TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Toulouse, Broad, St Pierre et Dorgenois. Les dits terrains sont désignés par les Nos [illegible] ... [illegible]

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Ad. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 avril

Maison en bois à étage, et dépendances, au coin des rues Constance et Calliope.

Succession de Charles Schotter.

No 25,493.

Dossier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale No 62.

SAMEDI 11 mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Conti et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 25 mars 1867, et rendu dans la susdite succession— la propriété suivante, de prix—

[illegible] ... comprenant une maison à étage, etc.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant ——, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 10 avril—au 4, 11

Succession de Charles J. Byant.

No 28,714.

Dossier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 62.

SAMEDI 11 mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Conti et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 9 mars 1867, (dossier No 28,714 de la Cour,) la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession—

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 16 de l'îlet No 21 B, compris entre les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob. Le dit terrain a 30 pieds 8 pouces 10 lignes de face à la rue Joséphine, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble—toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis, par devant A. Hero, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 10 avril—13,20,27—mai 4,11

Vente positive et sans réserve, pour cause de départ.

DE LA MAGNIFIQUE RESIDENCE DE M. G. MILTENBERGER, SITUÉE A L'ANGLE DES RUES ROYALE ET DUMAINE.

—Egalement—

La maison et les dépendances en briques, No 49 de la rue Dumaine.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau No 42 rue Royale.

MARDI, 16 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, pour cause de départ—

1o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Dumaine, Chartres et St-Philippe. Le dit terrain forme l'angle des rues Royale et Dumaine; il a 30 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, sur 30 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur et face à la rue Dumaine, sur 30 pieds 2 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond, laquelle fait face à un passage commun.

Les bâtisses et améliorations comprennent une magnifique résidence, à trois étages et en briques, à mansarde et varandah orné tout autour de la maison, ayant au dessous un beau magasin loué $30 par mois et un grand corridor ; au deuxième étage, deux magnifiques salons divisés par des portes en acajou à coulisse, une salle à manger et un vestibule ; au troisième étage, 3 chambres à coucher, une chambre de toilette et deux cabinets ; dans la mansarde, 2 chambres bien finies. Dans l'aile, qui est de briques et à trois étages, il y a une cuisine, une chambre à charbon une chambre à bain et 4 chambres à coucher. Les installations de gaz ne seront pas vendues avec la propriété.

2o—Un autre terrain situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les mêmes rues et attenant à la propriété.

Le dit terrain a, au pied français, 31 pieds 5 pouces de face à la rue Dumaine, sur 30 pieds de profondeur et 31 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du fond.

Les bâtisses et améliorations (elles portent le No 49 de la rue Dumaine) comprennent une maison basse en briques, couverte en ardoise, ayant 4 chambres et 2 cabinets ; dans le fond, une bâtisse en briques et à étage, ayant cinq chambres ; également, hydrant, cave, lieux d'aisance, etc.

Le tout d'après des plans dressés par C. A. de Armas, arpenteur et ingénieur civil.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour toute leur valeur et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant à recouvrer.

L'acquéreur devra assumer les taxes de l'année courante.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis par devant Amédé Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

La maison sera livrée vers le 15 de mai ou avant cette époque. Elle sera ouverte, tous les jours, de 10 heures à midi, pour ceux qui voudront l'examiner.

Tout le contenu de la résidence décrite en premier lieu—magnifiques meubles, bronzes, tapis de velours, choisis avec soin—sera vendu à l'encan, quelques jours après cette vente. Il sera donné avis dans les journaux du jour et de l'heure de la vente. 9 avril

PHARMACIE.

Le Dr. M. ESCOUBAS a l'honneur d'annoncer au public et à sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir une pharmacie, rue Poydras No. 287, près du Nouveau Marché. Il remplira les prescriptions médicales ; il fera le détail, remplira les commandes pour la campagne et donnera des consultations gratuites de midi à deux heures. Il s'occupera spécialement du traitement des maladies syphilitiques.

13 fév—3 m

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés consciencieusement. 19 mar—6m

JULES A. SAUCIER. F. MICHINARD.

SAUCIER & MICHINARD,

—AVOCATS—

No 52 rue de la Douane, entre Passage de la Bourse et rue de Chartres. 15 mars—1m

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

66..........RUE TOULOUSE..........66

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également toute son attention à la location des maisons et magasins. 4 jan—6m

Eau de Seltz. Eau de Seltz.

LOUISIANA SELTZER WATER MANUFACTORY.

71..........Rue Pooyfarre..........71.

A dater de ce jour, le prix de notre EAU DE SELTZ est réduit à HUIT CENTS le syphon, livré à domicile.

25 mars—1m TREMOULET & LETORRY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. ZELNICKER, encanteur

Bureau, rue de Chartres, No 30

MERCREDI, 10 avril, à 10 heures du matin, il sera vendu—

200 pièces ginga fil,
150 do toiles d'Irlande,
200 do jaconats français,
100 do linons toile,
200 do mousselines et jaconats suisses blancs,
200 do nansous et tape checks,
100 do brillants blancs,
200 do mousselines brochées et jacquard,
150 do toile blanche et écrue à moustiquaires,
100 do bobinet de 108 et 4 pouces,
100 do toile et coton à drape,
200 do indiennes françaises et américaines,
100 do cotons blancs, marques assorties,
200 do cotons écrus,
100 do coutils fil et cotonnades,
125 do baréges à voiles,
100 do toile du Nord,
1000 douzaines bonneterie assortie,
100 do mouchoirs,
100 do jupons Balmoral,
200 do chemises blanches et de couleurs,
100 do chemises de dessus,
200 do chemises ginga et hickory,
200 do chemises de peau et caleçons,
300 lots de marchandises sèches et " notions " assorties.

—Egalement—

1 caisse indiennes Amoskeag assorties 10 avril.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

300 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

AUSSI :

300 lots d'Habillements, Chemises, etc.

Par GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan, 69 Chartres.

MERCREDI, 10 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

—AUSSI—

300 lots d'Habillements, Chemises, etc.

Conditions—Comptant. 10 avril

PAR O. VALETON.

Breakfast Bacon ! Breakfast Bacon !

PAR O. VALETON, encanteur

JEUDI, 11 avril à 11 heures du matin, il sera vendu au No 50 rue Tchoupitoulas, entre Natchez et Poydras—

50 caisses et demi-caisses Breakfast Bacon, pesées au sucre.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 10 avril

TABAC! TABAC! TABAC!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur.

JEUDI 11 avril, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu à l'entrepôt Hope, rue Fulton, entre Poydras et Lafayette—

200 boîtes tabac à chiquer "Navy"
50 do do do Excelsior noir
30 do do do Mai Apple

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis 10 avril

PAR BERNARD TURPIN.

Vino Tinto de Cataluña.

POR BERNARD TURPIN.

EUG. TOURNÉ, vendutero.

HOY se rematarán en vendutta pública a las 5 de la tarde, sobre la Leveé, al pie de la calle Ursulinas, 40 medias pipas VINO TINTO DE CATALUÑA, ex vapor Fung Shuey.

Condiciones a la venta. 10 avril

Vin rouge, Vin blanc, Eaux-de-vie, Vins de Bourgogne.

PAR BERNARD TURPIN.

Eug. Tourné, Encanteur.

MERCREDI, 10 courant à 10 heures et demie, il sera vendu au No 36 Vieille-Levée, pour clore diverses factures—

5 caisses Vin rouge,
do do blanc,
20 do Sauternes,
45 barriques vin de Bordeaux,
120 caisses vin de Bourgogne, Pomard, St-George, Beaune, Chablis
85 futailles Madère, Sherry, Porto
12 caisses Cognac Feneyr & Jourdan Brives
45 barils whisky, différentes marques
20 do New York Brandy et Genièvre,
13 octaves do do très bon.

Aussi :

82 futailles Eau-de-vie française (en Douane) Champagne, Huile d'Olive, Petits-Pois, Sardines &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 avril

Vins du Rhin, de Moselle et de Porto.

PAR BERNARD TURPIN.

EUGÈNE TOURNÉ, encanteur.

MERCREDI, 10 du courant, à 10 heures et demie, il sera vendu au magasin No 35 Vieille Levée—

2 barriques vin de Moselle
[illegible]

Les vins sont garantis purs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 avril

Vente positive et sans réserve pour cause de liquidation.

PAR BERNARD TURPIN.

EUGÈNE TOURNÉ, encanteur.

JEUDI, 11 du courant, à 10 heures et demie du matin, au No 36 Vieille-Levée, [illegible] ...

[illegible]

VIN DE CATALOGNE.

PAR BERNARD TURPIN.

Eug. Tourné, Encanteur.

MERCREDI, 10 courant, à 5 heures de l'après-midi sur la Levée au pied de la rue Ursulines, 40 demi-pipes vin de Catalogne, ex "Fung Shuey" [illegible]

Conditions à la vente. 9 avril

Madère, Sherry, Porto, Vermouth, &c.

PAR BERNARD TURPIN.

EUGÈNE TOURNÉ, encanteur.

VENDREDI, le 12 avril à 10 heures A. M., il sera vendu, à l'encan, sur la Levée, vis-à-vis de la rue Ursulines, [illegible] ...

[illegible]

Conditions à la vente. 9 avril

PAR D. E. MORPHY.

Foin ! Foin ! Foin !

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu mercredi 10 avril 1867, à 10 heures du matin sur la Levée au pied de la rue Girod, pour compte des approvisionneurs—

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Fers à cheval, clous américains et alun.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 11 avril, 1867, à 10 heures du matin, au magasin, No 6 Canal, [illegible]

[illegible] fers à cheval américains,
2 caisses clous américains,
54 barils alun américain,
[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 10 avril

PAR CHARLES E. FORTIER.

Terrain de valeur, à Bouligny, Paroisse de Jefferson.

SUCCESSION DE SUZANNE ROUVANT.

Deuxième Cour de District de la Nile Orléans.

—No 353—

PAR C. E. FORTIER, encanteur.

Bureau, No 37 Passage de la Bourse.

SAMEDI, 27 avril 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 mars 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la susdite succession—

UN LOT DE TERRE, situé dans le faubourg Ouest Bouligny dans la ville et paroisse de Jefferson, dans l'îlet No 34, compris entre les rues Valence, Cadix, Camp et Chestnut ; le dit lot de terre est désigné par le No 8, d'après un plan fait par L. S. Pilié, le 8 février 1836, et déposé au bureau de Louis Ferand, ci-devant notaire. Le dit lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue Cadix, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant en billets du Trésor.

Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis. 28 mars—avril 3,10,20,27

Propriétés de prix dans le Deuxième District.

Succession de Mme Bridget Allen, décédée, femme de John Gomez.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans.

No 28,576.

PAR CHAS. E. FORTIER, encanteur.

Bureau, No 37 Passage de la Bourse.

SAMEDI 27 avril 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 21 mars 1867 les propriétés ci-après décrites et appartenant à la susdite succession, savoir :

Un terrain situé au faubourg Tremé, faisant partie de deux terrains désignés par les Nos 9 et 10, sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, le 9 septembre 1856. Ledit terrain a 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 50 pieds 3 pouces de profondeur. Il forme le coin sud-ouest des rues Ursulines et Roman. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent une maison basse ayant quatre chambres, deux cabinets, galerie, cuisine et une chambre, cave, &c.

Un terrain formant le coin sud-est des rues Ursulines et Roman, dans l'îlet compris entre les rues Roman, St-Philippe, Ursulines et Derbigny. Ledit terrain a 30 pieds 9 pouces de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 106 pieds 1 pouce 6 lignes, subdivisé comme suit : Un terrain formant le coin des rues Roman et Ursulines, ayant 38 pieds 9 pouces de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 96 pieds 7 pouces, plus ou moins, avec deux maisons qui se trouvent dessus, l'une formant l'angle des rues Roman et Ursulines, et occupée actuellement par une grocerie ; l'autre faisant face à la rue des Ursulines.

Un terrain situé derrière le terrain ci-dessus décrit, ayant, plus ou moins, 39 pieds 6 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 39 pieds 9 pouces ; ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les acquéreurs devront assumer les taxes de 1867, lesquelles devront être payées en 1868.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des E. U., pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.

26 mars - 3, 10, 20, 27 avril

Résidence de prix dans cette paroisse, sur rive droite du fleuve Mississippi.

Dans l'affaire H. W. Molony contre H. H. Molony, mineur, pour un partage.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.

Bureau, No 37 Passage de la Bourse.

SAMEDI le 11 mai 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 6 avril 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant au demandeur et au défendeur :

Un terrain situé en face de cette ville, désigné par le No 12 de l'îlet No 15, compris entre les rues Avenue, Elmire et Pacifique, et rues Elias et Elvina. Le dit terrain forme l'angle de l'Avenue Pacifique et de la rue Elvina ; il a 31 pieds 8 pouces 1 ligne de face à l'Avenue Pacifique, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Elvina, suivant plan dressé par W. T. Thompson, arpenteur, le 7 mars 1849, et déposé à l'étude de J. Graham, notaire public. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—La moitié comptant ; le reste à douze mois de crédit en un billet garanti par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée aux vendeurs.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant James D. Augustin, notaire public, aux frais des acquéreurs.

9 avril 9,18 27 4 et 11 mai

J. M. BRUNSWICK. J. BRUNSWICK. A. W. MERRIAM

BRUNSWICK FRERES & Cie,

48......Rue St-Louis, Nile-Orléans......48

FABRICANTS DE BILLARDS

ET

D'ARTICLES DE BILLARDS.

NOTRE Stock comprend le plus grand assortiment de Billards qui ait jamais été offert—grands et petits billards, billards à quatre et six poches, à bandes Brunswick, perfectionnées, lesquelles sont, de l'avis des plus célèbres joueurs, les meilleures dont on se serve actuellement.

Nous avons en outre un stock complet de tables Jenny Lind, à casiers, billes, draps, queues, craie, checks en ivoire, compteurs, et tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Les ordres de réparations ou changements de billards ont exécutés sans délai. 14 mars—1m

J. A. OELLES,

Architecte et Entrepreneur,

36......RUE CARONDELET......36.

20 oct—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. FEIBER.

Marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, &c., à l'encan.

PAR A. FEIBER,

H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, mercredi, 10 avril, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 44 de la rue de Chartres—

Un grand stock de marchandises sèches, comprenant coton blanc et coton écru, coton à drape, indiennes américaines, françaises et anglaises ; toile d'Irlande, damas toile et serviettes, toile blanche, mousselines, organdis, linons toile, barége à voiles, bonneterie, corsets, pointes et dentelles.

—Egalement—

475 lots d'habillements et de lingerie assortis.

Un grand stock de chapeaux, pour hommes, femmes et enfants.

Conditions à la vente. 10avril

Beau meubles en acajou et en noyer, tapis, verrerie, porcelaine, gravures, ustensiles de cuisine, &c., pour cause de départ.—Vente à l'encan.

PAR A. FEIBER.

H. MARKS, Encanteur.

IL sera vendu jeudi 11 avril, à 10 heures, à la résidence No 141 de la rue St-Louis, entre les rues Bourgogne et Remparts—

Tout le contenu de la dite résidence, comprenant bons meubles en acajou et en noyer, meubles de salon et de chambres à coucher, tapis de Bruxelles, jolis stores et rideaux de dentelle, glaces françaises, magnifiques lits, [illegible] ... porcelaine, verrerie, fourneaux, ustensiles de cuisine, &c.

—Egalement—

Un beau piano Pleyel.

Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9avril.

PAR J. P. BOISSEAU.

Fonds d'une grocerie de famille à l'encan, le propriétaire se retirant des affaires. Tout le fonds de la grocerie, en lots au gré des acheteurs.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Bureau: rue Gravier Nos 49 et 51, entre les rues Tchoupitoulas et N. Levée.

IL sera vendu, mercredi 10 avril 1867, à 10 heures du matin, au magasin, au coin des rues Tonti et faubourg, [illegible] ...

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9avril

PAR C. E. GIRARDEY & CO

AGRÉABLE RÉSIDENCE EN BRIQUES, à l'angle des rues Magasins et Seconde, avec un grand terrain bien ombragé, en face de la résidence du Très Rév. Evêque Polk.

Succession de Mme R. B. Mullen.

No 27,290.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

NICHOLAS J. HOEY ENCANTEUR.

Bureau, Exchange Place, No. 17,

SAMEDI 11 mai 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 4 avril 1867 et rendu dans la susdite succession—la propriété suivante, de prix—

1—Deux terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Constance, Seconde et Troisième. Les dits terrains mesurent 65 pieds de face à la rue des Magasins, sur 135 pieds de profondeur et façade sur la rue Seconde.

Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles comprennent une grande maison à étage et agréable, construite en briques et à étage, ayant [illegible] grandes chambres à coucher, salle à manger, [illegible] ... cuisine, écuries, &c.

Les terrains attenant sont ombragés par une des plus jolies rangées d'arbres de cette ville. Le voisinage en est des plus respectables. La propriété est près d'églises, d'écoles et de marchés.

2.—Un terrain situé dans le même îlet, attenant à la propriété ci-dessus, ayant 30 pieds de face à la rue Seconde sur 135 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, en billets à ordre garantis par hypothèque spéciale, et portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. L'hypothèque devra être maintenue... [illegible] Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs.

1 avril 27 mai 4 11

PAR WALTON & DESLONDE

Vente de Succession.

Dix Terrains de Valeur, sur la rue des Magasins—Dix Terrains formant toute la façade de l'îlet entre les rues Terpsichore et Robin.

Succession de William Chance Jr.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans.

Dossier No. 26,487.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. WALTON, encanteur,

Bureau, rue Carondelet, No 47.

SAMEDI 11 mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 1er avril 1867, rendu dans la dite succession—

DIX TERRAINS formant toute la façade de l'îlet sur la rue des Magasins, entre les rues Robin et Terpsichore, [illegible] ...

[illegible]

Actions de la Banque de la Louisiane à l'encan.

Succession de Henry Hopkins—No 13,784.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. Walton, encanteur.

Bureau—No 47 rue Carondelet.

SAMEDI le 20 avril, 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 avril 1867, dossier No 13,784—

Trente (30) actions du fond capital de la Banque de la Louisiane.

Conditions — Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 avril—13

Pour liquidation.

Grande vente importante de belles Propriétés, dans les quartiers qui s'améliorent rapidement.

— Dans le Premier District —

Trois Terrains de très grand prix, sur la rue des Remparts, à l'angle de la rue Lafayette, près du Marché Poydras.

L'îlet amélioré et de prix, de Vingt deux Terrains compris entre les rues Gasquet, Palmyre, Génois et Télémaque.

Terrains sur la rue du Canal, sur les rues Gasquet et Rocheblave.

— Dans le Deuxième District —

Terrains sur les rues Canal, Douane, Bienville, Dorgenois, Tonti et Rocheblave.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau No 47, rue Carondelet.

SAMEDI, 13 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, il sera vendu—

— Propriétés dans le Premier District —

1—TROIS TERRAINS, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Poydras, Lafayette et Dryades. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2 et 3 ; ils ont chacun 25 pieds 8 pouces de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Remparts et Lafayette.

2—UN ILET DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, subdivisé en vingt-deux grands terrains, compris entre les rues Gasquet, Palmyre, Génois et Télémaque, ayant 27 pieds 1 pouce 1 ligne de face aux rues Palmyre et Gasquet, et 31 pieds 8 pouces 6 lignes de face aux rues Génois et Télémaque.

Les améliorations qui se trouvent sur cet îlet comprennent une maison en bois, écurie, remise, outre ragas solides, &c., &c. Le dit terrain est bien remblayé, complètement entouré, depuis nombre d'années, il est, en ce moment, loué à un jardinier, jusqu'au 1er mars 1868, et il sera vendu sujet au bail.

3—QUATRE TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Canal, Gasquet, Dorgenois et Broad. Les dits terrains sont désignés par les Nos 6, 7, 13 et 14.

Le terrain No 13 a 24 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, sur 150 pieds de profondeur, le No 14, 19 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 14, et 165 pieds 7 pouces 7 lignes de côté de la rue Broad.

Le terrain No 14 a 27 pieds de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 6 et 7 ont chacun 27 pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Ces terrains sont solidement entourés, remblayés et environnés d'améliorations. La rue Gasquet est pavée, les "curb stones" sont posées et payées.

4—QUATRE TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Gasquet Palmyre, Rocheblave et Dorgenois. Les dits terrains Nos 33 et 34 font face à la rue Rocheblave ; ils ont 27 pieds de face sur une profondeur de 137 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les deux autres terrains Nos 14 et 15 font face à la rue Dorgenois et ont chacun 27 pieds de face, sur une profondeur d'environ 140 pieds.

5—DEUX GRANDS TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Gasquet, Palmyre, Broad et Dorgenois. Ils sont désignés par les Nos 21 et 22.

Le terrain No 21 a 32 pieds de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles.

Le terrain No 22 a 32 pieds 6 pouces de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles.

Ces terrains sont très élevés.

Propriétés dans le Deuxième District :

6—TROIS TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Canal, Douane, Dorgenois et Broad ; ils sont désignés par les Nos 4, 5 et 6.

Le terrain No 4 a 30 pieds de face à la rue du Canal, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 5 a 37 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue du Canal, 29 pieds 6 pouces 6 lignes dans le fond, sur une profondeur de 100 pieds du côté du terrain No 4 et 106 pieds 5 pouces 4 lignes de l'autre côté.

Le terrain No 6 touche aux susdits terrains dans le fond ; il a 27 pieds 5 pouces de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 116 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne latérale du côté de la rue de la Douane et 140 pieds 2 pouces 3 lignes de face dans le fond.

Ces terrains sont bien remblayés et les banquettes sont faites dans la rue du Canal et sont payées.

7—NEUF TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Douane Bienville et Tonti ; ils sont désignés par les Nos 6 à 14 inclusivement.

Le terrain No 6 forme l'angle des rues Bienville et Tonti ; il a 27 pieds 1 pouce de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 106 pieds, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 10, 9, 8, sont contigus ainsi qu'au terrain No 11 ; ils ont chacun 27 pieds 1 pouce de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 106 pieds, entre lignes parallèles.

Le terrain No 7 a 27 pieds 1 pouce de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 163 pieds 9 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

Le No 6 mesure 27 pieds 7 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 166 pieds à la ligne du terrain qui est sur la ligne de profondeur des terrains Nos 8, 10 et 11, sur une profondeur dans la ligne du terrain No 7, de 37 pieds 8 pouces 6 lignes, sur une largeur, derrière, de 15 pieds 8 pouces 3/4, sur un autre côté...

Ces terrains sont entourés et remblayés.

Les terrains Nos 12 et 13 mesurent chacun 25 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Tonti, sur une profondeur, de 106 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles.

Le terrain No 14, au coin des rues Douane et Tonti, mesure 27 pieds 2 pouces de face à la rue de la Douane, sur une profondeur et façade, sur la rue Tonti, de 106 pieds, entre lignes parallèles.

8—QUATRE TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Douane, Bienville, Dorgenois et Rocheblave. Les dits terrains Nos 1, 2, 3 et 4 ; ils ont chacun 27 pieds 1 pouce de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 106 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Douane et Dorgenois.

Ces terrains sont entourés et élevés.

Le tout d'après des plans exposés à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Conditions—Un tiers comptant, en billets du Trésor des E.-U., le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés ; l'hypothèque devra aussi embrasser la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement d'un des billets.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, par devant Ed. Barnett, notaire public. 7 avril

VENTES A L'ENCAN.

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

Marchandises Etrangères et du Pays.

Par F. FERNANDEZ & Co.,

F. FERNANDEZ, encanteur.

JEUDI prochain 11 avril, il sera vendu, à 10 heures précises, à leur salle d'encan, No 44 rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane—

200 pièces coton blanc,
200 do mousseline à carreaux,
50 do cambric fantaisie,
100 do indiennes françaises et américaines,
50 do brin f. blanc et écru,
50 do baréges fantaisie,
100 do ginga fil,
100 do gingham couleur,
100 do toile d'Irlande,
50 do mousseline brochée,
50 do bobinet 108 [illegible] et 86 pouces,
50 do toile du Nord

— AUSSI —

Bas, chaussettes, alpacas mérinos, serviettes fil, cols et manchettes, coutil fil blanc et fantaisie, chemises blanches et couleur, chemises de peau, caleçons, pantalons, fil toile à drape, coton écru, voiles, mousseline suisse, toile imprimée, &c., &c., &c. 10 avril

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO.,

O. DEJAN, encanteur.

JEUDI, 11 avril, il sera vendu à 11 heures précises, sans réserve, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

500 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants reçus par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente. 10 avril

MONTGOMERY BROS. & CO.

Le Contenu d'une Vacherie — Magnifiques Vaches Laitières, Chevaux, Charrettes et Bidons à lait, &c, &c, à l'Encan.

PAR MONTGOMERY, BROS. & CO

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi 10 avril, à 10 heures, aux Ecuries de J. J. Barnett, des Bacchus, entre les rues Washington et Fourth—

Le contenu d'une Vacherie, comprenant : Magnifiques vaches acclimatées, chevaux, charrettes et bidons à lait, harnais, etc.

Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 avril

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu jeudi, 11 avril, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siéges à ressorts, table de centre à bureaux de marbre, tables à ouvrage, pièces de mobilier de chambre à coucher, tables à rallonges, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien meublées, etc.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de montures beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BROS,

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu jeudi 11 avril, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Leter rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
do de montures,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. mars

PAR FORSTALL & SPEAR.

Deux Propriétés du Deuxième District faisant face à la rue Tremé.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDA J. SPEAR, encanteur,

Salle de vente, No 36 rue Bienville.

SAMEDI 13 avril 1867 à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane—

1o—Un certain Lot de Terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Marais, Ursulines et St-Philippe, désigné par le No 12 A. mesurant 27 pieds 10 pouces de face à la rue Tremé, par 127 pieds de profondeur, ... Les améliorations consistent en une belle maison à deux étages, ayant 2 grands appartements, ... [illegible]

2o—Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, ... [illegible]

Conditions—Un tiers comptant ; la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, ... [illegible]

Les actes de vente pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 avril au 13

POUR CAUSE DE DEPART.

Vente d'un fond de Magasin de Variétés.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDA J. SPEAR, encanteur,

Salle de vente No 36 rue Bienville.

MERCREDI 17 avril 1867, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 27 rue Vieille Levée, entre Hôpital et Barracks, pour cause de départ—

Tout le fonds du magasin, comprenant en partie : [illegible] ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7avril

PAR S. GUINAULT

Succession de Marie Victoire Rousseau, épouse de Joseph Henry Vanderbodeu.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

LUNDI, 15 avril 1867, il sera vendu à 10 heures du matin, au domicile de la défunte, au No 321 rue entre les rues Derbigny et Robertson,— En vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, daté du 5 avril 1867—

Divers meubles, ustensiles, effets mobiliers, etc.

Conditions comptant, en billets du gouvernement. 6 avril—au 15

Vente pour cause de départ.

—CAFÉ—

Par S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, rue Passage de la Bourse et Bienville.

MERCREDI 10 avril 1867, à 10 heures, il sera vendu au No [illegible], au coin des rues Royale et Chartres—

[illegible] ...

Conditions comptant. 9avril

VACHES

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI 11 avril 1867, il sera vendu à 11 heures du matin, au coin des rues Lafayette, entre Derbigny et Roman, [illegible] vaches de Mme Estimer, qu'on peut voir et examiner.

13 vaches créoles, ...

AUSSI—Les cheval [illegible]

Conditions—jusqu'à $100, comptant, et au-dessus à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

7avril

PAR PALFREY & HILL

Succession de James T. McFarlane.

—No 27,426—

Une bâtisse neuve, en bois et à étage, au coin de Chemin Félicité et sur la rue Clara. — Vente à l'encan.

PAR PALFREY & HILL,

H. W. PALFREY Jr., Encanteur

Bureau, rue Carondelet, No 35,

SAMEDI 27 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nile Orléans, daté du 25 mars 1867—pour le compte de la succession de James T. McFarlane—

TROIS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Félicité, Melpomène, Clara et Willow—lesquels sont désignés par les Nos 22, 23 et 24 sur un plan dressé par P. Pilié voyer de la ville, daté du 10 mai 1850, déposé comme plan No 49 dans le livre No 1 des plans à l'étude de Charles E. Fortier, ancien notaire. Le dit terrain ont, d'après le dit plan, les dimensions suivantes: le terrain No 22 a 32 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Félicité, 32 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Clara, une profondeur de 14 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne... du côté du terrain No 23 et côté de la rue Félicité.

Le terrain No 23 a 32 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Félicité, 32 pieds 5 pouces 1 ligne du côté de la rue Clara...

Le terrain No 24 a 32 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Félicité, ... [illegible]

Les améliorations comprennent une maison en bois, à étage, ayant salon, salle à manger, ... [illegible]

Condition—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant P. C. Cuvellier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

26 mars—avril 3, 10, 21, 27 av

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On Peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 21 sept—1m

PENSIONNAT ET EXTERNAT

(ANGLAIS ET FRANÇAIS,)

DE DEMOISELLES.

Mme J. L. BRAND a pris à bail la vaste et belle maison No 7, de la rue Prytanée, (l'ancienne résidence de feu Mal. Gen. Twiggs,) où elle recevra des externes le 1er mars prochain.

Les familles qui désirent lui confier leurs enfants sont priées de l'en informer le plus tôt possible afin qu'elle puisse arranger ses classes.

Elle sera à même de recevoir des pensionnaires pour le courant de l'automne prochain. 28 fév—1m

COLLEGE dirigé par M. CARON.

Rue des Remparts 240.

Enseignement : l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand. Toutes les connaissances nécessaires et utiles.

Classes du jour de 8 à 4 heures.—De $4 à $6 par mois.

Classes du soir entre 6 et 9 heures—$5 par mois.

Pensionnat de $25 à $30 par mois. 28 juil

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle avec d'habiles professeurs, a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Les élèves sont, aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville, et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames par suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que puissent donner les parents. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les places de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire. 9 nov— RUFUS DOLBEAR, Président.

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec promptitude et attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ,

1 nov— No 37, rue Vieille-Levée.

CHAMPAGNE

Carte Blanche

de Bouché Fils & Co. de Mareuil sur Ay

PAUL ADOUR & Co,

seuls Agents,

29 rue Toulouse,

NOUVELLE-ORLEANS.

19janv—6m

AUGUSTUS MOORE, JAMES M. COOLEY, Nile-Orléans.

BENJ. MOORE & SON, FABRICANTS DE LOCOMOTIVES, Cincinnati.

MOORE & COOLEY,

MARCHANDS de MACHINES pour habitations, Chemins de fer et Bateaux à vapeur — MACHINES A VAPEUR de tous genres, ainsi que pour moulins à maïs et à blé, fouloir, scieries, etc. Réparation de machines... [illegible]

No 166, rue Gravier, et 17, rue de l'Union.